

Consignes à respecter en prévention du COVID-19



A l'attention des agents administratifs



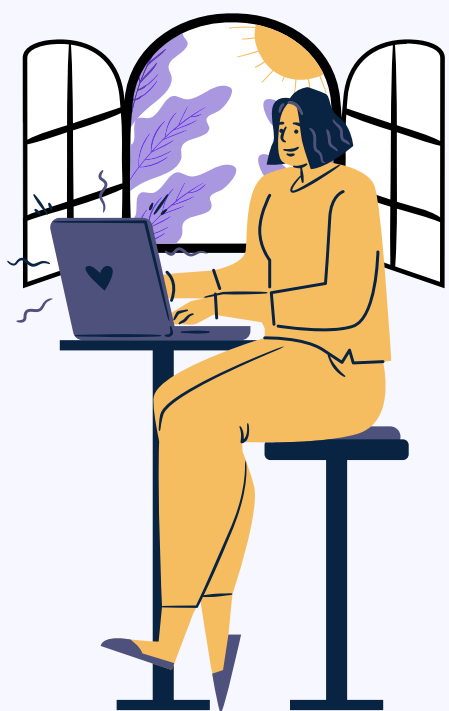
Le télétravail

Adapter le télétravail en fonctions des nécessités du service.



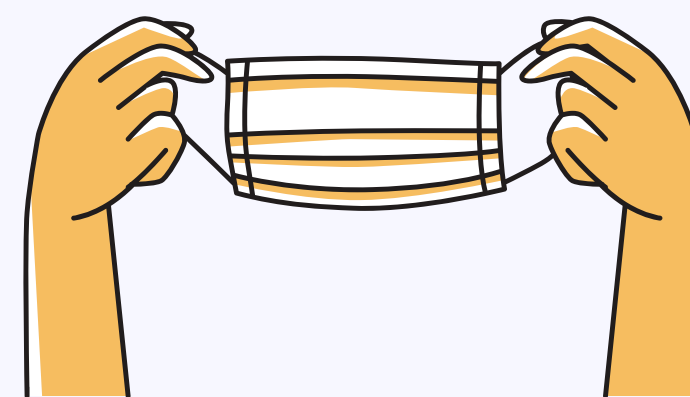
L'hygiène des mains

Pratiquer un lavage des mains soit au savon soit par friction avant sa prise de poste, avant son départ et autant que nécessaire durant la journée.



L'occupation des bureaux

Privilégier une occupation individuelle des bureaux. Dans les bureaux assez grands partagés, une distanciation de 4m² est à respecter et le port du masque est obligatoire. Aérer autant que possible les bureaux.



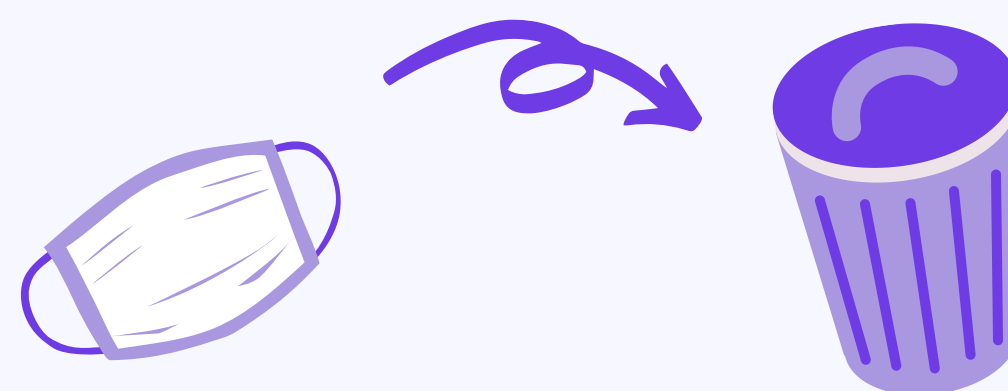
Le port du masque

Chaque jour, un masque chirurgical est mis à disposition de chaque agent. Se laver les mains avant de mettre un masque et après l'avoir porté. Toute personne entrant dans l'enceinte de l'hôpital doit porter un masque obligatoirement.

Le nettoyage du matériel

Nettoyer autant que possible le matériel bureautique et partagé, avec un produit de nettoyage adapté mis à disposition.

Ne pas pulvériser directement le produit nettoyant sur les équipements.



Après utilisation, jeter le masque dans une poubelle.



Les pauses

Renforcer les règles de distanciation physique et limiter au maximum le nombre de personnes lors des pauses